

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

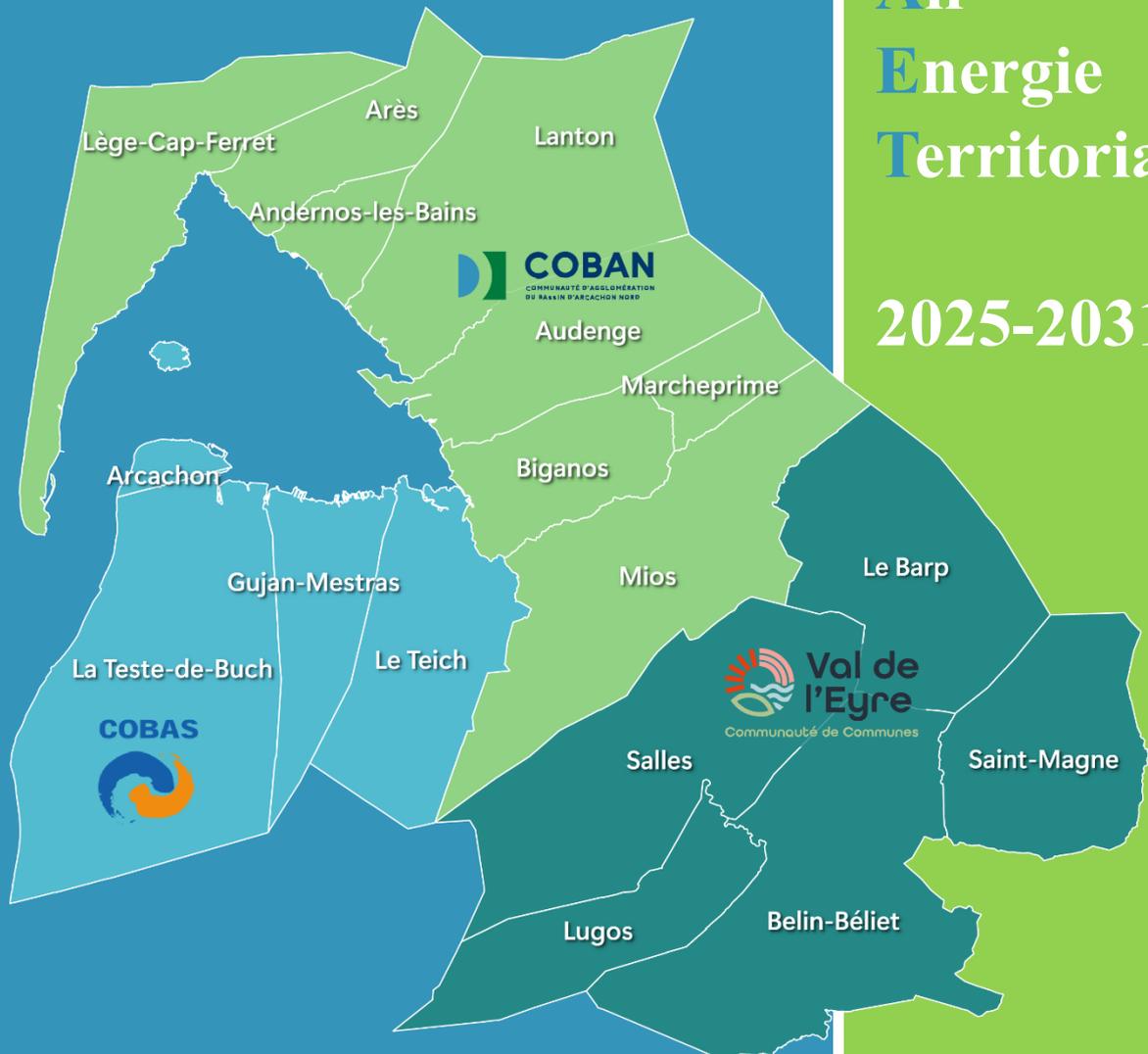
Publié le

ID : 033-200001634-20250327-12_02_2025-DE



Plan Climat Air Energie Territorial

2025-2031



BILAN DE L'ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS



*Arrêté le
27 mars 2025*

Règlementation des PCAET, article R229-51

«Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article [L. 229-26](#) est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation [...]

III. – Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'[article L. 100-2 du code de l'énergie](#). Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Résumé

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de réponse aux enjeux climatiques du territoire. Il constitue un cadre stratégique et opérationnel permettant d'articuler les actions des collectivités, de leurs partenaires et des acteurs du territoire en faveur de la transition énergétique et de la transition écologique. Le plan d'actions en est une composante essentielle, traduisant concrètement les ambitions du territoire en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La transition entre la fin du premier plan climat 2018-2024, et le plan climat 2025-2031, a démarré par le lancement de la révision du PCAET approuvé en conseil syndical le 21 mars 2024.

Globalement, après quelques comités de pilotage avec les collectivités du territoire, et particulièrement lors du COPIL du 4 juillet 2024, la typologie des actions a été partagée à partir de grands thèmes extraits des [travaux](#) du Secrétariat Général à la Planification Ecologique ([SGPE](#)¹) dans l'objectif d'utiliser ces derniers pour en extraire un socle commun d'actions.

Ensuite, le SYBARVAL a réalisé un inventaire des actions existantes sur le territoire afin d'observer les actions déjà réalisées ou en cours correspondantes aux travaux du SGPE, et ainsi extraire les actions qui ne sont pas encore mises en œuvre. Les modalités pour élaborer l'inventaire sont précisées dans la partie « Inventaire des actions existantes des collectivités ».

In fine, après collecte, compilation des données et partage des résultats obtenus, les collectivités ont été invitées à retenir plusieurs actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau plan climat.

Enfin, pour territorialiser le plan d'actions, des séances de concertation ont été organisées avec les acteurs du territoire, qui regroupent :

- Un comité technique, composé des collectivités territoriales, créé pour engager l'adaptation au changement climatique,
- Le Conseil de Développement du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre,
- Les instances de concertation des communes,
- Des entreprises du territoire,
- Un comité des acteurs du plan climat.

Ces moments d'échange ont permis de compléter les réflexions sur le nouveau plan d'actions.

¹ Voir les publications territoriales [ici](#)

Inventaire des actions existantes des collectivités (septembre à décembre 2024)

- **Au niveau intercommunal**

La recherche des actions portées par les intercommunalités s'est faite sur le référentiel Climat Air Energie de l'ADEME, intégré au programme [Territoires en Transition](#). Ce référentiel dresse un diagnostic objectif des politiques publiques de l'intercommunalité pour répondre aux enjeux énergie-climat. La structure de ses chapitres correspond peu ou prou aux travaux du SGPE, ce qui a facilité le croisement des données.

- **Au niveau communal**

La recherche des actions à cet échelon a été effectuée grâce aux sites internet des communes, à leurs magazines et aux délibérations. Cette collecte d'informations permet de suivre l'état d'avancement de chaque commune et de renseigner précisément le tableau de suivi.

- **Compilation et vérification**

Les recherches ont ensuite été compilées et intégrées dans un tableau global regroupant l'ensemble des collectivités, et dans un tableau spécifique à chaque collectivité.

Les collectivités ont été invitées à vérifier l'ensemble de ces informations conclu par un échange entre le SYBARVAL et la collectivité.

Les résultats de ces travaux ont ensuite été fusionnés aux actions du premier plan climat afin de conserver un fil rouge du PCAET du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

Entretiens avec les communes et EPCI (novembre 2024 à janvier 2025)

Afin de vérifier et compléter les informations recensées dans le tableau, des échanges avec l'ensemble des collectivités du territoire lors d'entretiens individuels ont permis de valider les recherches effectuées par le SYBARVAL.

Ces données, d'ordre statistique, ont permis de réaliser différents graphiques exposant des tendances territoriales telles que les thématiques les plus travaillées par les collectivités, ou les actions les moins avancées sur le territoire par exemple.

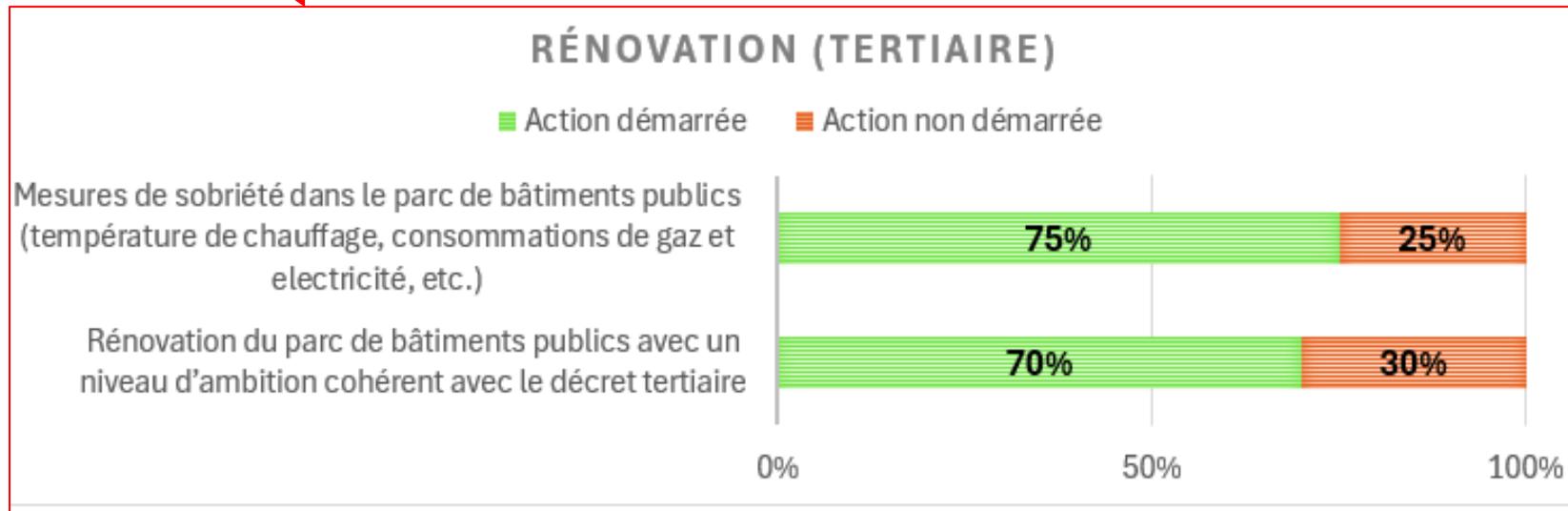
Extrait du tableau

| Grand axe de travail | Famille d'action | Actions concrètes à mettre en place | Informations renseignées par le SYBARVAL | Questions et remarques du SYBARVAL notées en amont de l'entretien auprès des collectivités | Réponses et compléments d'informations apportés par les collectivités durant et/ou à la suite des entretiens. |
|----------------------|---------------------------|---|---|--|---|
| Thème | Levier | Action | Informations récoltées par le SYBARVAL | Questions/Remarques du SYBARVAL | Réponses/Compléments apportés par la commune |
| 3 | Transport de marchandises | Efficacité et sobriété logistique | Mobilisation du foncier logistique à proximité des centres de consommation pour diminuer les distances de livraison | | |
| 4 | Transport de marchandises | Efficacité et sobriété logistique | Numérisation et harmonisation des arrêts de circulation en cohérence avec les collectivités voisines | | |
| 5 | Transport de marchandises | Efficacité et sobriété logistique | Recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte logistique local | | |
| 6 | Transport de marchandises | Efficacité et sobriété logistique | Animation du dialogue sur la mutualisation de la logistique dans le périmètre de la collectivité | | |
| 7 | Transport de marchandises | Efficacité et sobriété logistique | Mesures de communication et sensibilisation à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en terme de transport | | |
| 8 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité / Efficacité et carburants décarbonés des véhicules | Développement ou soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (hydrogène, GNV...) | | |
| 9 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Intégration dans les marchés publics de clauses incitatives pour une logistique durable | | |
| 10 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Adaptation et mobilisation du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaires et fluviaux, ... | | |
| 11 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Recours aux compétences d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour organiser la massification des transports (ex. tram-fret) | | |
| 12 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Priorisation de la régénération des lignes sur les sites portuaires et desservant les entreprises génératrices de trafic | | |
| 13 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Développement d'une infrastructure et d'une offre adaptées à la cyclo logistique (ex. aires de livraison dédiées aux vélos-cargos) | | |
| 14 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Contribution au financement de projets incitant à la multimodalité | | |
| 15 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | Aides à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative | | |
| 16 | Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité | | | |

Onglets du documents : les actions sont classées par thème (ici, le transport de marchandises).

Exemple de statistique

| Bâtiments | | Rénovation (tertiaire) / Rénovation (résidentiel) | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|---|---|--|
| Rénovation (tertiaire) | | Rénovation (tertiaire) / Sobriété foncière | Rénovation (tertiaire) / Rénovation (résidentiel) | | | | | |
| Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire | Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, consommations de gaz et électricité, etc.) | Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière | Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov | Mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation...) | Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs...) | Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation | Structuration de l'accompagnement d'un espace | |
| 70% | 75% | 55% | 16% | 6% | 71% | 100% | | |
| 30% | 25% | 45% | 84% | 94% | 29% | 0% | | |
| 0% | 0% | 0% | 5% | 20% | 15% | 80% | | |



Concertations avec les acteurs du territoire

L'ensemble de ces concertations est précisé dans le document « PCAET 2025-2031, Bilan des concertations ».

Plan d'actions retenu pour le PCAET 2025-2031

Ce plan regroupe trente fiches actions, organisées en six grandes thématiques :

- Animer et suivre la mise en œuvre du Plan Climat
- Réduire la consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire
- Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport
- Développer et diversifier les énergies renouvelables
- Construire un territoire résilient face aux changements climatiques

La liste des actions peut se retrouver dans le document du plan d'actions.

Les actions conservées du PCAET 2018-2024

1. Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial
2. Consolider une gouvernance pérenne et multi-partenariale sur le territoire
3. Assurer le suivi des indicateurs au travers de l'observatoire
4. Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire
5. Rénover les bâtiments publics résidentiels et tertiaires et baisser leurs consommations d'énergie
6. Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement en s'appuyant notamment sur les plateformes de la rénovation énergétique
7. Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire
9. Promouvoir un tourisme éco-responsable
11. Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire
12. Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés
13. Poursuivre le développement de pôles d'échanges autour des gares et en dehors pour renforcer le maillage multimodal
14. Développer la pratique du vélo par les habitants et les touristes
15. Promouvoir l'utilisation de véhicules à énergies alternatives au pétrole
16. Développement des énergies alternatives aux énergies fossiles
17. Favoriser et faciliter le développement du photovoltaïque
18. Développer la filière de méthanisation
19. Utiliser le potentiel en géothermie du territoire
20. Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation)
21. Investiguer les potentiels de création de réseaux de chaleur
23. Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la qualité et la quantité de la ressource en eau
24. Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé
25. Œuvrer pour la sobriété foncière
26. Préserver et élargir les aires protégées
27. Renforcer la gestion des forêts
28. Améliorer les continuités écologiques

Les nouvelles actions

8. Embarquer les acteurs économiques dans la démarche plan climat
10. Développer et soutenir l'économie circulaire
22. Embarquer le territoire dans une trajectoire climato-compatible
29. Reconstituer les zones humides et les boisements pour renforcer les pratiques stockantes de carbone
30. Développer une agriculture résiliente et une alimentation saine